


**FICHE DE DONNEES DE SECURITE  
PAIN BITUME**

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

		
<b>1. 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE</b>		
1.1	Identification de la substance ou de la préparation	<b>PAIN BITUME</b>
1.2	Utilisation de la substance/préparation	Enduit d'application à chaud. Bitume oxydé à usage industriel, en pains nus, emballés sous film plastique.
1.3	Identification de la société/entreprise	AXTER 8, avenue Félix d'Herelle F 75016 PARIS France Tel: 01 46 09 39 60
1.4	Numéro d'appel d'urgence	ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 270 245 245
<b>2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>		
2.1	Nom de la préparation	BITUME EN PAIN
2.2	Nature chimique	Bitume oxydé ou soufflé Les bitumes oxydés sont obtenus par oxydation à l'air d'une charge bitumineuse, avec ou sans catalyseur, à une température de l'ordre de 250 - 300°C. Les bitumes sont des produits hydrocarbonés complexes de masses moléculaires élevées issus du traitement des pétroles bruts. Les bitumes sont constitués de produits d'origine paraffinique, naphthénique et aromatique. Ils peuvent contenir des dérivés soufrés et des acides organiques. Ils peuvent également contenir des hydrocarbures aromatiques polycycliques à une teneur de l'ordre de quelques parties par million (ppm)
2.3	Composants contribuant aux dangers	N° CAS: 64742-93-4 - N° CE: 265-196-4
<b>3. IDENTIFICATION DES DANGERS</b>		
3.1	Principaux dangers	LES BITUMES OXYDES OU SOUFFLES NE PRESENTENT AUCUN DANGER A L'ETAT SOLIDE
3.2	Risques spécifiques	Les constituants du bitume peuvent devenir biodisponibles lorsque ce dernier est dilué par un solvant et que le mélange a une faible viscosité à température ambiante.
3.3	Danger physico-chimiques	Risque particulier d'inflammation ou d'explosion, dans certaines conditions, en présence de bitume surchauffé.
<b>4. PREMIERS SECOURS</b>		
4.1	Conseils généraux:	Le risque n'existe qu'en cas de chauffage du produit à température élevée. Dans ce cas, les précautions à appliquer sont les suivantes : Dans tous les cas de brûlure ou d'inhalation de vapeurs ou de fumées appeler immédiatement les secours médicaux d'urgence (SAMU, sapeurs-pompiers, médecin, ...) et assurer la protection des sauveteurs (voir ci-après).
4.2	Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition. Eloigner du lieu d'exposition, si possible à l'air libre et coucher la victime.
<b>5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b>		
5.1	Moyens d'extinction	Mousse, CO2, poudre, sable et éventuellement eau pulvérisée
5.2	Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau INTERDIT.
5.3	Dangers particuliers / Risques spéciaux:	La combustion du bitume donne naissance à un mélange complexe de gaz contenant notamment CO, CO2, ET DES SUIES. Leur inhalation est très dangereuse.
5.4	Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés
<b>6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b>		
6.1	Précautions individuelles	Produit à l'état solide : non concerné
6.2	Mesures après fuite / épandage	Produit à l'état solide : non concerné
<b>7. MANIPULATION ET STOCKAGE</b>		
7.1	Manipulation	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévention de l'exposition des travailleurs :</li> <li>▪ Précautions :</li> <li>▪ Prévention des incendies et explosions :</li> </ul>	<p>Non applicable : le produit est à l'état solide. Lorsque le produit à été liquéfié, être attentif pour éviter les brûlures.</p> <p>Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Éviter le contact avec les agents oxydants forts.</p> <p>Manipuler à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.</p>

7.2	Stockage	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Précautions</li> <li>▪ Condition(s) de stockage:</li> <li>▪ Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:</li> </ul>	<p>Stocker les récipients dans les locaux bien ventilés et à l'écart de toute source d'ignition ou de chaleur. Réaction dangereuse possible avec les agents oxydants forts.</p> <p>de même nature que celui d'origine</p>
<b>8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE</b>		
8.1	Limite(s) d'exposition:	FUMEES DE BITUMES : aux USA : TLV/TWA = 0.5mg / m3 (fraction inhalable) (A4) – irritant En France : Aucune
8.2	Protection des mains:	Gants si risque de contact avec la peau lors de la manipulation ou de l'utilisation
<b>9. PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>		
9.1	Informations générales <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aspect</li> <li>▪ Couleur:</li> <li>▪ Odeur:</li> </ul>	<p>Solide à 20°C – Liquide à &gt; 110°C</p> <p>Noir ou brun noir caractéristique</p>
9.2	Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ PH:</li> <li>▪ Commentaires sur l'explosivité :</li> <li>▪ Point d'éclair:</li> <li>▪ Limites d'explosivité:</li> <li>▪ Densité relative (eau = 1):</li> <li>▪ Hydrosolubilité:</li> <li>▪ Liposolubilité:</li> <li>▪ Solubilité:</li> <li>▪ Masse volumique</li> <li>▪ Température d'auto-inflammation</li> </ul>	<p>Non applicable.</p> <p>Non concerné.</p> <p>&gt; 250° C ( ISO 2592)</p> <p>Non applicable.</p> <p>Dans l'eau : insoluble et non miscible</p> <p>Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels</p> <p>Dans les corps gras : Partiellement soluble</p> <p>0.98 – 1.10 (densité relative, ISO 3838) Température 25°C</p> <p>&gt; 350°C</p>
<b>10. STABILITE ET REACTIVITE</b>		
10.1	Stabilité	Produit Stable
10.2	Conditions à éviter	Conservé à l'écart de toutes sources d'ignition
10.3	Matières à éviter	Agents oxydants forts
10.4	Produit(s) de décomposition dangereux	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies
<b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>		
11.1	Information(s) générale(s):	LE PRODUIT NE PRESENTE AUCUN DANGER A L'ETAT SOLIDE
11.2	Toxicité aiguë – effets locaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inhalation :</li> <li>▪ Contact avec la peau :</li> <li>▪ Contact avec les yeux :</li> <li>▪ Ingestion :</li> </ul>	<p>Non classé.</p> <p>Non classé.</p> <p>Non classé.</p> <p>Non classé.</p>
11.3	Toxicité chronique ou à long terme : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibilisation :</li> <li>▪ Cancérogenèse :</li> </ul>	<p>Non classé sensibilisant.</p> <p>D'après les études disponibles à ce jour, il n'y a pas de preuve que l'exposition au bitume ou à ses fumées présente un risque de cancer pour l'homme.</p>
<b>12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</b>		
12.1	Commentaires sur l'écotoxicité :	Considéré comme non dangereux pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques.
12.2	Mobilité :	- Sol : compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol. - Eau : Insoluble, le bitume flotte ou dépose en fonction de sa classe et de la densité de l'eau.
12.3	Potentiel de bioaccumulation :	Improbable
12.4	Persistance et dégradabilité :	Sous forme massive, le produit est pratiquement inaltérable dans l'environnement.
<b>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b>		
13.1	Elimination des déchets :	La méthode recommandée est le recyclage ou la remise à un éliminateur agréé
13.2	Classe déchets :	05 01 08
13.3	Elimination des emballages souillés :	Remettre à un éliminateur agréé.
13.4	Textes réglementaires :	Classification des déchets : décret 2002-540 du 18 avril 2002
<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>		
14.1	Information(s) générale(s):	Produit transporté à température ambiante Non concerné par les réglementations transport ci-dessous
14.2	Route (ADR)/ Rail (RID) :	
14.3	Fluvial (ADNR) :	
14.4	Mer (IMO/IMDG) :	

14.5	Air (OACI/IATA)	
<b>15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES</b>		
15.1	Symbole :	Néant
15.2	Phase de risque :	Néant.
15.3	Conseils de prudence :	Néant.
15.4	Directives européennes :	Aucune classification selon la directives 67/548 modifiée.
15.5	Code sécurité sociale :	Tableau des maladies professionnelles : non concerné - Art. L.461-6, Art. D. 461-1, annexe D, n°1.
15.5	Installations classées :	Rubriques 1520-1521 Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées.
<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>		
16.1	Références bibliographiques :	Rapport du CONCAWE (dossier n° 92/104 ; 98/54) – Monographies du IARC vol. n°35-1985 et supplément n°7-1987. Norme T 65-037
Avis ou remarques importantes:		Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l' information reprise dans cette fiche de données de sécurité.
Utilisation de la substance/préparation		Complexe d'étanchéité
Restriction(s) d'emploi recommandée(s)		Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
Historique		
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Date de la première édition:</li> <li>▪ Version:</li> <li>▪ Réalisé par:</li> </ul>		09/09/05 1 P. GAUVIN